



Rubrique
Associations

Contact Presse

Alexandra Briguet-Trubat
Direction de la communication
03 25 42 50 81
06 60 42 74 66
alexandra.briguet-trubat@aube.fr

—
Secrétariat Communication/Cabinet
03 25 42 50 28 ou 27
departement@aube.fr

Standard
03 25 42 50 50

Subventions 2024 : 3,3 M€ d'aides pour les associations auboises

Chaque année, le Département accorde des subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations auboises qui en ont fait la demande et qui répondent aux critères d'éligibilité. Il participe ainsi à leur maintien et à leur vitalité dans l'ensemble de l'Aube.

Lors du vote du budget 2024, le Conseil départemental de l'Aube s'est prononcé sur le montant de ces subventions. Il alloue cette année plus de 3,3 M€ aux associations (contre 3,2 M€ en 2023), actrices de l'animation locale et du maintien du lien social.

Retrouvez sur aube.fr, le détail des aides versées aux associations dans les domaines suivants :

- Agriculture
- environnement
- Soutien au développement du territoire
- Culture
- Sport
- Social
- Musique
- Tourisme
- Anciens combattants
- Enseignement et éducation

Quelques exemples de projets soutenus en 2024 :

- l'achat de locaux par l'ADMR pour en faire un tiers-lieu à Savières,
- l'achat de véhicule par la Croix Rouge, le Comité départemental handisport de l'Aube et le comité olympique et sportif de l'Aube,
- l'organisation des jeux régionaux des jeunes par le Comité régional olympique et sportif du Grand Est,
- la réalisation de film de sensibilisation par la Ligue de l'enseignement,
- ...

Par ailleurs, le Département apporte son soutien à d'autres associations qui participent à déployer sur le terrain des politiques publiques de la collectivité, en particulier dans le domaine social.